

## ACCOMPAGNEMENT CONVENTION AGEFIPH ACCOMPAGNEMENT ACCORD HANDICAP

La convention ou l'accord, agréé ou non, constituent des modalités de contractualisation entre la direction d'une structure d'une part, ses représentants du personnel d'autre part et, en fonction des situations, avec et l'Agefiph et/ou la DREETS. Il s'agit de mettre en place une politique d'emploi au travers d'objectifs conjointement définis par les parties.



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Convention AGEFIPH** : Souvent, il s'agit d'une première étape avant un accord. Cela permet d'engager des actions en concrètes en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapés. L'employeur est tenu de verser sa contribution à l'OETH
- **Accord agréé** : Signé avec les partenaires sociaux, agréé par la DREETS, il permet d'affecter le montant de la contribution à l'OETH au budget du projet pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois.



### NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Nous accompagnons toutes les étapes de la mise en place de la convention ou accord, de la réalisation d'un audit de vos pratiques actuelles, en passant par sa rédaction et sa négociation, jusqu'à l'élaboration du plan d'actions.

Nous mettons par ailleurs à votre service nos compétences transversales pour l'accompagnement dans tous les axes du plan d'actions (recrutement, accompagnement individuel et gestion des carrières, communication, formation...).

Les conventions avec l'Agefiph peuvent également être limitées à un sujet particulier tel que le développement de l'alternance ou le maintien dans l'emploi (on parle alors de **convention thématique**).

Ce type de convention peut être conclu y compris pour les entreprises sous accord agréé dont le taux d'emploi est proche de 6%.

### Points Forts

- Une équipe de consultants experts pour vous accompagner.
- Une expérience reconnue sur l'accompagnement et la rédaction de conventions AGEFIPH et d'accords handicap comme internes.
- Une méthode de travail qui s'adapte à votre contexte et vos besoins.
- Des échanges permanents entre les personnes référentes du projet et les consultants TH conseil ( points d'étapes échanges mails et téléphonique...)

### Durée

- Durée initiale de 6 mois minimum

### Prix

Nous consulter

